



Appel aux projets innovants n°001/TCC/VLFR/2026 du programme Voix et Leadership des Femmes Renouvelé « VLFR »

Financement disponible	Jusqu' à 10 000 dollars US par projet, déboursés en un seul paiement
Qui peut postuler	Organisations de défense des droits des femmes, groupes pour l'égalité des genres, collectifs informels et militants œuvrant dans les neuf provinces RWVL
Période de mise en œuvre	Jusqu'à trois mois
Date limite de soumission	09 novembre 2026 à 23h59, heure de Kinshasa
Soumettre à	voixleadershiprdc@cartercenter.org
Langage de soumission	Français
Financé par	Affaires mondiales Canada

I. Contexte du projet Voix et Leadership des Femmes Renouvelé

Le projet [Voix et Leadership des Femmes Renouvelé \(VLF-R\)](#) est une initiative de sept ans (2025–2032) financée par Affaires mondiales Canada et mise en œuvre par le Carter Center via sa Maison des droits de la personne à Kinshasa. Il s'appuie sur la première phase de Voix et Leadership des femmes (2018–2023) et vise à accroître la jouissance des droits humains par les femmes et les filles dans toute leur diversité et à promouvoir l'égalité des sexes en République démocratique du Congo.

Le projet fonctionne à travers trois piliers : renforcer la durabilité organisationnelle des organisations locales de défense des droits des femmes et d'égalité des sexes ; renforcer leurs programmes et leur plaidoyer, ainsi que ceux des défenseurs des droits des femmes ; et accroître l'efficacité des réseaux et alliances par lesquels elles influencent le changement. Il cible les questions prioritaires identifiées lors de consultations dans chaque province d'intervention avec un large éventail d'acteurs locaux, tels que des organisations de la société civile, des militants, des leaders traditionnels, des institutions académiques, des autorités provinciales et des représentants du ministère du genre.

Dans le cadre du projet [VLFR](#), le Centre Carter et les parties prenantes du projet reconnaissent que la lutte pour les droits des femmes et l'égalité des sexes en RDC nécessite non seulement un engagement durable et à long terme, mais aussi un mécanisme de financement flexible qui soutient des approches ciblées, réactives et innovantes pour aborder les questions enracinées et émergentes des droits des femmes. En conséquence, le Centre Carter gère un fonds d'idées innovantes pour fournir une aide financière à ceux qui cherchent à mettre en œuvre des solutions visant à réduire l'écart entre les sexes au niveau local. Cet appel à propositions sollicite des candidatures dans le cadre du fonds d'idées innovantes.

II. Objectif du Fonds d'idées innovantes

Le fonds fournit un financement flexible et à court terme qui permet aux acteurs locaux de mettre en œuvre des idées « innovantes ». Ces idées peuvent être nouvelles ou nouvellement appliquées à des publics ou lieux cibles spécifiques ; et il doit être conçu pour produire un apprentissage que d'autres peuvent utiliser.

Les propositions peuvent, entre autres :

- Piloter une approche non utilisée auparavant dans la communauté, ou adapter une approche éprouvée à un nouveau territoire, langue ou groupe ;
- Mettre en avant les voix d'organisations et d'activistes moins connus, en particulier ceux dirigés par ou travaillant avec des groupes structurellement exclus ;
- Piloter de nouvelles méthodes d'utilisation et engagement des médias, de la culture ou de la technologie (radio communautaire, théâtre, musique, téléphones portables, réseaux sociaux, outils numériques) ;
- Modéliser et piloter un nouveau type de dialogue entre les femmes et les décideurs ou les autorités coutumières ; ou
- Rassembler des acteurs qui ne travaillent généralement pas ensemble afin d'accroître l'impact du projet VLFR

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive. Tous les candidats doivent expliquer clairement les points suivants dans la description du projet :

- Comment l'activité/initiative répond aux besoins réels, émergents et urgents des femmes et/ou des filles ?;
- Qu'est-ce qui est nouveau/innovant dans cette idée ? ;
- Où sera-t-elle mise en œuvre au niveau local (au niveau rural : territoire, secteur/chefferie ou village ; au niveau urbain : ville, commune ou district) ?;
- Quels sont les résultats attendus ? ; et
- Comment le succès sera identifié ou mesuré ?

III. Domaines thématiques

Cet appel à projets innovants vise à sélectionner les meilleures idées, approches et pratiques visant à promouvoir et défendre les droits des femmes et des filles ainsi que l'avancement de l'égalité des sexes. Les propositions doivent aborder au moins un des domaines suivants et répondre à un besoin réel et urgent des femmes et des filles au niveau communautaire :

- **Prévenir et répondre à la violence basée sur le genre,**
- **Protection des femmes et des filles vivant en situation de handicap ;**
- **La participation et le leadership des femmes dans la prise de décision** dans les institutions communautaires, coutumières, civiles et publiques.
- **Les droits économiques des femmes et l'accès aux ressources**, y compris l'inclusion financière et des initiatives contextuelles et durables génératrices de revenus.
- **Promotion de la masculinité positive** : engager hommes et garçons comme alliés pour remettre en question les normes patriarcales.



- **Le genre, l'environnement et les ressources naturelles**, par exemple la voix des femmes dans les décisions concernant l'exploitation minière, la foresterie ou la terre, ou la réduction du fardeau des impacts climatiques sur les femmes et les filles.
- **L'inclusion sociale**, en particulier des groupes structurellement exclus : femmes autochtones, femmes et filles en situation de handicap, jeunes féministes, femmes touchées par des conflits et des déplacements, et d'autres confrontées à une discrimination croisée.
- **Questions émergentes ou urgentes impactant les droits des femmes** (la nature critique de la question proposée doit être identifiée dans les documents de la proposition).

IV. Provinces ciblées

Les activités proposées doivent avoir lieu dans une ou plusieurs des neuf provinces ciblées dans le cadre du projet VLFR :

- Kinshasa
- Kongo Central
- Kasai Central
- Kasai Oriental
- Lualaba
- Tanganyika
- Tshopo
- Mongala
- Equateur

V. Critères d'éligibilité pour les candidats

a. Candidats éligibles

Les entités suivantes sont éligibles :

- **Organisations de défense des droits des femmes et groupes d'égalité des sexes** enregistrés légalement en RDC.
- **Des militantes et défenseuses individuelles des droits des femmes.**

Tous les candidats doivent :

- Être basé et travailler activement dans la province où le projet sera mis en œuvre ;
- Avoir démontré une expérience en faveur des droits des femmes et des filles ou de l'égalité des genres (formelle ou informelle) ;
- Avoir un compte bancaire capable de recevoir les fonds et la capacité de tenir des registres financiers de base ;
- S'engager en faveur de la non-violence, du non-partisanisme et des principes de « ne pas nuire » ; et
- Accepter de participer à un exercice de leçons apprises après le projet.

Les organisations et groupes **dirigés par des femmes**, ainsi que ceux dirigés par ou travaillant directement avec des groupes structurellement exclus, sont particulièrement encouragés à postuler. Les anciens bénéficiaires de micro-subventions VLFR peuvent postuler mais doivent



montrer comment la nouvelle proposition s'appuie sur des travaux antérieurs, plutôt que de les répéter. Les candidatures conjointes de deux organisations ou plus sont les bienvenues ; elles doivent nommer un candidat principal responsable des fonds et des rapports et décrire le rôle de chaque membre.

b. Candidats non éligibles

Les candidatures issues des personnes suivantes ne seront pas prises en compte :

- Les organisations dont les représentants siègent au comité directeur national ou provincial concerné ;
- Les institutions gouvernementales, les partis politiques et les organisations affiliées à un parti ou un candidat ;
- ONG internationales et agences de l'ONU ; et
- Des organisations ou des individus figurant sur des listes internationales de sanctions ou d'exclusion, ou qui n'ont pas auparavant pris en compte les fonds du Carter Center.
- Pour les partenaires VLFR et les organisations membres des consortiums partenaires principaux, la priorité sera donnée aux nouveaux candidats ;

Chaque organisation, groupe ou militant peut soumettre ou être nommé dans **une seule** proposition dans le cadre de cet appel.

VI. Durée du projet proposé

Le projet proposé doit être entièrement mis en œuvre dans un délai maximal de **trois (3) mois** à compter de la date de signature de l'accord. Aucun délai minimum n'est requis.

VII. Budget

Le coût total minimum de l'initiative ne doit pas être inférieur à mille dollars US (1 000 USD), tandis que le montant maximal demandé ne doit pas dépasser dix mille dollars US (10 000 USD). Les propositions en dehors de cette fourchette (1 000-10 000 USD) ne seront pas prises en compte. Les candidats sont encouragés à être compétitifs dans leurs candidatures et les demandes dans la partie inférieure de la fourchette sont encouragées.

Le Carter Center se réserve le droit de réviser le montant d'un budget susceptible de diminuer ou d'augmenter en tenant compte de la pertinence de l'initiative.

Le Carter Center ne couvrira pas les coûts engagés lors du développement et de la préparation de la proposition de projet et ne peut être inclus dans la proposition de budget. Chaque budget doit inclure le montant demandé ainsi que la contribution de l'organisation ou de l'individu demandant le financement, s'il est obtenu. Il est conseillé de prioriser les coûts de la mise en œuvre directe par rapport à ceux du soutien au projet.

VIII. Principes que tous les projets doivent respecter

- **Ne pas nuire et être sensible aux conflits.** Les projets doivent anticiper et réduire les risques pour les participants, le personnel et les communautés, y compris les risques de contrecoup, de stigmatisation ou de représailles pour avoir contesté les normes. Toute publicité de projet doit être mise en balance par rapport à ces risques.
- **Protection de la sauvegarde.** Les bénéficiaires doivent prévenir et répondre à l'exploitation sexuelle, aux abus et au harcèlement. Les candidats retenus doivent être capables de respecter des principes stricts de protection de la sauvegarde, en particulier lorsqu'ils interagissent avec des enfants et d'autres populations vulnérables.
- **Inclusion et accessibilité.** Les activités doivent être planifiées afin que les femmes et filles qu'elles ciblent, y compris celles en situation de handicap et celles qui ne lisent ni ne parlent pas français, puissent y participer.
- **Consentement et vie privée.** Les photographies, enregistrements et histoires personnelles ne peuvent être collectés et partagés qu'avec le consentement éclairé des personnes concernées, qui peuvent refuser sans conséquence.
- **Environnement.** Les projets doivent éviter les dommages à l'environnement et, lorsque cela est pertinent (par exemple dans l'agriculture ou la production à petite échelle), décrire comment les déchets et les impacts environnementaux seront réduits.
- **Intégrité.** Le Carter Center a une tolérance zéro envers la fraude et la corruption. Les bénéficiaires doivent signer une déclaration de tolérance zéro à la fraude et informer leur personnel des protections des lanceurs d'alerte.

IX. Composition du fichier

Le dossier de candidature doit inclure :

- a. **Description narrative :**
 - Le titre du projet innovant ;
 - Informations sur l'organisation /réseau/ ;
 - Description du projet, y compris les points exposés à la Section II. Objectif du Fonds d'idées innovantes ;
 - Analyse des risques, y compris les préoccupations de protection et solutions proposées pour gérer ces risques.
- b. **Un plan d'action** (objectif spécifique, résultats et activités (maximum 3 activités) sur un calendrier) ;
- c. **Le budget détaillé** (le lien vers le format du budget est joint).
- d. **Ces trois documents** (1 à 3) ne doivent pas dépasser dix (10) pages au total. Les dossiers ne remplissant pas ces conditions ne seront pas analysés.
- e. **Une lettre de recommandation** d'une **organisation** ou **agence internationale des Nations Unies** ou **d'une autorité locale** présente en RDC (uniquement pour les demandeurs individuels).



X. Soumission des candidatures

La date limite de dépôt des candidatures est le **09 novembre 2026 à 23h00, heure de Kinshasa.**

Les organisations intéressées sont priées d'envoyer les documents soumis en tenant compte des informations requises (**fiche technique, plan d'action et budget**) dûment complétés à l'adresse suivante : voixleadershipprdc@cartercenter.org.

Les soumissions qui n'ont pas été envoyées à cette adresse ne seront pas prises en compte. Une organisation ne peut soumettre qu'une seule proposition de projet.

Le fichier doit être au format Excel pour le plan d'action et le budget. Aucun autre format ne sera accepté. La langue de soumission est le français. Les soumissions qui ne respectent pas cette déclaration ne seront pas prises en compte.

Compte tenu du grand nombre de candidatures attendues, seules les organisations dont les candidatures sont présélectionnées ou sélectionnées seront contactées.

XI. Réserve de droits

Le Carter Center se réserve les droits de :

- Financer tout ou partie des demandes soumises
- Dupliquer l'idée ou l'approche financée, ou les meilleures pratiques dans un autre domaine.
- Ne pas agir sur tout ou partie de cet avis de propositions.

Pour plus d'infos, visitez également [MédiaCongo](#)